

**COMMUNE DE MIREPOIX**  
**(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>										80/2016			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	02/12	Prés.	14	Abs	9	Proc.	0	Votants	14

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le neuf décembre deux mille seize à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, DILLON Valérie, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, VIDAL Candy, BOURDONCLE Stéphane (18h20), MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic.

**Absents** : ABELLANET LE MINEZ Monique, ESCANDE Jacques, BERSANS Muriel, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Création d'un giratoire – sécurisation accès Bellemayre – et recherche de financements**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit envisager l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD119 afin de sécuriser l'accès à la nouvelle gendarmerie et au quartier de Bellemayre par l'avenue François Mitterrand, et au centre-ville par la rue du 19 mars 1962.

Elle expose au Conseil Municipal que les travaux pour lesquels la commune est aidée techniquement par le Conseil Départemental s'élèvent à 529 870.50 € HT, soit 635 844.60 TTC, qui feront l'objet de deux tranches sur deux budgets : 2017 et 2018.

Elle propose de solliciter des subventions auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Un plan de financement détaillé sera établi ultérieurement et présenté lors d'une prochaine séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte** le projet de création d'un giratoire sur la RD119,
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux budgets concernés,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20161209-8002016-DE